

Le 12 janvier 2017

Troubles psychiques

Un guide à l'usage des managers

20 % de la population en âge de travailler est atteinte de troubles psychiques. L'Agirc-Arrco en partenariat avec le CCAH, vient de publier un guide pratique sur les troubles psychiques à l'usage des managers et des services de ressources humaines.

Dépression, addictions, troubles anxieux ou bipolaires, schizophrénie, burn-out... Qu'ils soient sévères ou modérés, les troubles psychiques impactent fortement les parcours de vie et le quotidien professionnel des personnes concernées, comme de l'ensemble des équipes collaborant avec elles.

Face à ce phénomène, qui touche une proportion non négligeable de la population active, les managers sont souvent démunis. Si les grandes entreprises mettent en place des missions ou des référents Handicap chargés de favoriser l'intégration et/ou le maintien dans l'emploi, les PME peinent souvent à faire face à leur obligation d'emploi des personnes en situation de handicap.

Elaboré en partenariat avec le CCAH, le guide Agirc-Arrco « Troubles psychiques et emploi » apporte un ensemble de réponses concrètes aux questions des managers et des services RH : spécificités du handicap psychique, modalités pratiques liées au recrutement et au maintien dans l'emploi, conseils pratiques, retours sur expériences, témoignages ou encore carnet d'adresses utiles...

Pour télécharger le guide Troubles psychiques et emploi, cliquer [ici](#).

L'Agirc et L'Arrco

L'Agirc (Association générale des institutions de retraite complémentaire des cadres) et l'Arrco (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) sont les régimes de retraite complémentaire obligatoires des salariés du secteur privé, soit 30 millions de personnes, actives ou retraitées. Tous deux reposent sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations.

L'Action sociale Agirc et Arrco s'inscrit dans ce principe fondamental de solidarité. En complémentarité avec des acteurs privés ou publics, elle s'adresse aux personnes en difficulté, qu'il s'agisse de retraités, d'actifs, de demandeurs d'emploi ou de personnes en perte d'autonomie.

L'aide à l'emploi des personnes en situation de handicap psychique entre dans le cadre de l'orientation prioritaire « Soutenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles ».

Pour plus d'informations sur l'action sociale Agirc et Arrco : www.agircarrco-actionsociale.fr